

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

28 JUIN 2017

Dossier complet le :

28 JUIN 2017

N° d'enregistrement :

FO4417P0096

1. Intitulé du projet

RECONVERSION DE L'ANCIENNE VOIE FERREE ROSHEIM/SAINT-NABOR EN VOIE VERTE

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes des Portes de Rosheim

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Michel HERR, en qualité de Président

RCS / SIRET

| 2 | 4 | 6 | | 7 | 0 | 0 | | 7 | 4 | 4 | | 0 | 0 | 0 | 1 | 3 |

Forme juridique

EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique n°6 : Infrastructures routières	Le projet d'aménagement d'une voie verte porte sur un tracé d'une longueur de 11 kilomètres environ.
Sous-rubrique d) Toutes autres routes d'une longueur égale ou supérieure à 3 kilomètres	Ce projet est soumis à une procédure de déclaration IOTA d'après les seuils et critères relatifs à la gestion des eaux pluviales (rubrique 2.1.5.0), au franchissement de cours d'eau (rubriques 3.1.5.0 et 3.2.2.0) et aux incidences sur les zones humides (rubrique 3.3.1.0).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation d'une voie verte sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée. Le projet reprend le tracé de la voie ferrée qui reliait les carrières de Saint-Nabor à Rosheim. Plus précisément, le tronçon d'étude commence au niveau du gymnase de Rosheim et s'arrête à l'entrée des carrières (le projet n'entre pas dans les carrières).

Hormis à des points particuliers, où la voie pourra être rétrécie (ouvrage), la voie verte aura une largeur de 3 mètres et sera réalisée sur l'emplacement des rails en utilisant la plateforme (ballast en porphyre) existante.

Quelques aménagements particuliers au niveau des anciennes gares (Boersch, Ottrott) mais aussi au niveau d'un croisement avec la voie d'accès au parc de la Léonardsau et au niveau de la périphérie des carrières présenteront des emprises plus importantes afin de créer des "placettes", des points d'arrêt pour les cyclistes.

Des oeuvres d'arts, des promontoires, et une signalisation particulière guidera les usagers.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif principal du projet est de créer une voie verte, véritable armature du territoire. Cette voie verte est à la fois à la destination des usagers locaux (déplacements quotidiens) et à la destination des touristes (paysages, villages, oeuvres).

Des objectifs secondaires peuvent être identifiés :

- amélioration de la biodiversité en créant un corridor vert (trame verte), notamment dans les zones urbaines
- création d'une identité pour le territoire, avec un axe structurant
- création d'un axe support pour de nombreuses manifestations (artistiques, sportives, pédagogie de l'environnement)
- développer un projet mettant en avant le patrimoine ferroviaire et les paysages
- permettre de développer de nouvelles formes de tourisme

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Dans sa phase travaux, le projet prévoit de reprendre la structure de la voie existante. Les rails et les traverses seront enlevés, et le ballast broyé en surface pour réaliser un support de pose des enrobés qui auront une largeur de 3 mètres.

De nombreuses plantations seront réalisées dès que l'emprise le permet, notamment dans les espaces plus urbains. Au niveau des points d'arrêts, des matériaux plus nobles seront mis en oeuvre.

Au niveau des plateformes en gravier existantes avant les carrières, les aménagements seront minimalistes, et permettront de préserver les espaces en friche.

Les différentes traversées de routes départementales bénéficieront d'aménagements permettant de renforcer la sécurité des usagers.

Trois franchissements de cours d'eau seront réalisés : le premier sur le Rosenmeer, le second sur le Muehlbach et le troisième sur l'Ehn.

Les deux premiers seront de faible importance car ils s'appuieront sur les ruines des ouvrages de l'ancienne voie ferrée. Le passage de l'Ehn, au contraire, se fera par le biais d'une passerelle plus importante, calée en fonction des contraintes hydrauliques de l'Ehn.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, la voie verte permettra de relier, en modes actifs, Rosheim à Saint-Nabor.

Les "arrêts" offriront des espaces de repos pour les usagers.

L'entretien sera extensif, sans produits phytosanitaires, avec comme volonté de développer une faune et une flore riches sur tout le long de l'axe.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à :

- déclaration préalable au titre de la nouvelle loi Patrimoine.
- déclaration au titre du Code de l'Environnement (surface du projet supérieure à 10000 m² et traversées de cours d'eau).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur du tracé	11 kilomètres
Largeur de l'emprise publique propriété de la Communauté de Communes	6 mètres
Largeur de l'emprise des travaux correspondant à la plateforme en ballast	3 mètres

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" _ Lat. ___° ___' ___" _

Le projet de voie verte débute à la gare de Rosheim pour se terminer à Saint-Nabor, au droit du sentier des Pèlerins.

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. 07° 29' 19" E Lat. 48° 30' 16" N

Point d'arrivée : Long. 07° 25' 14" E Lat. 48° 26' 51" N

Communes traversées :

ROSHEIM - BOERSCH - OBERNAI - OTTROT - BERNARDSWILLER - SAINT-NABOR

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

La ligne de chemin de fer entre Saint-Nabor et Rosheim a été mise en service en 1902 et définitivement abandonnée en 2002 suite à la fermeture des carrières de Saint-Nabor.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

D'un linéaire de 12 km (entre les carrières et le raccordement sur la ligne Obernai-Strasbourg), la ligne servait à l'évacuation des roches issues des carrières mais un service voyageurs était également assuré.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sont concernées : - ZNIEFF de type 1 intitulées "Collines calcaires du Bischenberg et environs, à Rosheim, Boersch, Bischoffsheim et Obernai" et "Milieux rupestres de la carrière de Saint-Nabor, des châteaux d'Ottrott et de la falaise de Klingenthal". - ZNIEFF de type 2 intitulées "Collines du Piémont vosgien avec grands ensembles de vergers, de Gresswiller à Obernai" et "Massif du Mont Sainte-Odile".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le tracé du projet croise à plusieurs reprises des zones définies comme "à Dominante Humide" dans la base de données BD-ZDH2008-CIGAL. Toutefois, il est rappelé que le projet se situe sur le tracé de l'ancienne voie ferrée et qu'il repose sur la plateforme de ballast de cette dernière.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Toutes les communes concernées par le projet de voie verte sont inscrites dans le SAGEECE (Schéma d'Aménagement, de Gestion et d'Entretien Ecologique des Cours d'Eau) Ehn-Andlau-Scheer qui comprend un volet "Protection contre les inondations".
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La quasi-totalité du tracé est située dans le site inscrit n°54 "Massif des Vosges".
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au Nord-Est de Saint-Nabor, le projet se situe à environ 1 km de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC - Directive Habitats) "Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch" qui s'étend au Sud et à l'Ouest de Bernardswiller.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La plateforme en ballast sera broyée sur sa partie supérieure et recouverte d'enrobés. Les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ne sont donc pas utilisées.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude environnementale complète est en cours afin d'identifier en détails les incidences du projet sur la biodiversité. Celles-ci devraient être limitées du fait de la superposition du projet avec la voie ferrée existante. Néanmoins, il est déjà possible de déclarer que le projet présentera une incidence sur la population de reptiles qui vit dans le ballast de l'ancienne voie ferrée. Toutefois, il aura également des incidences positives en restituant un habitat aux reptiles (bas-cotés composés de pierres), en évitant la fermeture des espaces et en proposant des plantations (haies et bosquets).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet étant un aménagement d'une voie de circulation pour les piétons et cycles, il engendre des déplacements et trafics sans toutefois concerner les véhicules à moteur.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Au sein de l'emprise publique de 6 m de large, les eaux de ruissellement de la future voie verte (d'une largeur de 3 m seulement) s'infiltreront dans les bas-cotés.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au contraire, le projet tend à valoriser et à souligner l'histoire et les anciens usages de la voie ferrée et de la carrière de Saint-Nabor. Les équipements et aménagements issus de ces usages, qui persistent encore à l'heure actuelle, seront réutilisés et donc remis en lumière par le projet de voie verte.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est aménagé sur la plateforme en ballast de l'ancienne voie ferrée.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Dès la phase d'étude et de conception, il a été décidé de limiter les incidences du projet en aménageant uniquement la plateforme en ballast de l'ancienne voie ferrée.

Cette décision réduit fortement les incidences du projet sur l'environnement.

Le projet prévoit également de nombreuses plantations de haies et de bosquets qui représenteront des habitats adaptés à la petite faune terrestre ainsi qu'à l'avifaune.

Les abords de la voie verte seront composés de talus et d'amas de pierres qui recréeront un habitat pour la population de reptiles.

Le projet évitera également la fermeture des habitats et des paysages sur toute la longueur du tracé.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'aménagement d'une voie verte entre Rosheim et Saint-Nabor s'appuie sur le tracé existant de l'ancienne voie ferrée. Les incidences sur l'environnement seront limitées notamment parce qu'il ne nécessite pas de travaux de préparation de l'emprise et superpose les enrobés de la voie verte avec la plateforme en ballast de l'ancienne voie ferrée.

Le projet a reçu un avis favorable des associations LPO et BUFO, auxquelles il a été présenté.

Enfin, la Communauté de Communes des Portes de Rosheim a inscrit le projet dans l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Trame verte et bleue lancé par la Région Grand Est et porté conjointement avec l'Etat et les Agences de l'Eau.

De ce fait, le pétitionnaire estime que le projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à ROSHEIM

le, 26/06/2017

Signature

T. H. H. H. H. H.
The seal is circular with a central figure holding a staff and a cross. The text around the border reads 'Communauté de Communes des Pays de Rosheim'.

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus
ci-dessus

